**Cahier des charges du service de sécurité**

Le club de hockey sur glace modèle est obligé de garantir la sécurité des joueurs, des fonctionnaires et des spectateurs du club invité et des arbitres dès leurs arrivé jusqu’à leur départ du lieu de rencontre.

Le service de sécurité est l’organe officiel du club de hockey sur glace modèle pour assurer le maintien de l’ordre et sécurité lors des matches hockey sur glace sur lieu.

**1. Tâches/ordre**

 Le maintien de l’ordre et sécurité selon le règlement maison (règlement de stade) avec

* contrôles d'accès et contrôles de sécurité
* surveillance visuelle des secteurs des spectateurs
* contrôles/surveillance particulier de spectateurs ou de groupes de spectateurs
* protection de la surface de jeu (zones d’équipe/des fonctionnaires/banc de pénalité)
* surveillance/contrôle/ouverture des sorties d’urgence
* Interventions en cas des infractions contre le règlement de stade, des perturbations du jeu ou des dangers/menaces contre les joueurs, fonctionnaires ou spectateurs

**2. Fonctions**

Contrôle d’accès et de sécurité

* contrôle d’accès à l’entrée principale avant et pendant le match
* contrôle d’accès à la tribune des sièges avant et pendant le match
* contrôle d’accès à la zone des invités (VIP) avant et pendant le match
* protections de la surface de jeu

Surveillance

* présence statique pour la surveillance visuelle du public
* patrouille de surveillance pour des contrôles particuliers, contrôles et surveillances du dispositif d’urgence (sorties de secours, salle samaritaine, moyen pour la lutte contre des incendies)

**3. Compétences**

L'entrée au lieu de rencontre sera interdite aux personnes porteuses d'objets interdits et/ou dangereux, sauf si elles acceptent de leur plein gré de remettre lesdits objets aux responsables du contrôle d'entrée, en indiquant leurs données personnelles. Ces objets leur seront restitués à la fin de la manifestation, **à l'exception des objets dont le port où la possession est illégale. Les objets tombant dans cette dernière catégorie seront remis à la police, avec l'indication de l'identité de leur propriétaire**

Si le contrôle d'accès et de sécurité n'est pas assumé par la police, il ne peut être entrepris dans le cadre de l'exercice de la liberté du domicile de l'organisateur qu'avec l'accord des personnes concernées.

L'accès au lieu de rencontre sera refusé **aux personnes qui refusent de se soumettre au contrôle d'entrée**; la carte d'entrée leur sera remboursée.

Si une personne refuse de décliner son identité en cas de résultat de contrôle relevant (p.ex. possession d’arme), on aura recours à la police.

L'organisateur peut, dans le cadre de l'exercice de la liberté du domicile, refuser l'accès au lieu de rencontre à des personnes indésirables; la carte d'entrée est remboursée à ces personnes. Sont notamment réputées indésirables les personnes se trouvant sous **l'influence de l'alcool et/ou de drogues**, de même que les personnes connues pour **leur violence et leur comportement récalcitrant**. En particulier des personnes qui sont frappés **d’une interdiction de maison** de l’association régionale de hockey sur glace

Le personnel du service de sécurité recevra l'instruction d'empêcher les personnes de réintégrer le stade en cas de disputes devant le stade.

**4. Responsables**

* Président du club de hockey sur glace modèle
* Chef de sécurité du club de hockey sur glace modèle, No. Tél.
* Cher d’engagement du service d’ordre et sécurité du club de hockey sur glace modèle, No. Tél.

Chaque membre du service de sécurité connaît les tâches et les devoirs qui se basent sur ce présent cahier des charges et sur les règlements et lois y relatifs.

Les agents du service de sécurité sont reconnaissables à chacun par leur équipement et leurs cartes de fonctionnaire visiblement portés.

Ce cahier des charges se base sur le règlement pour l’ordre et sécurité de la Ligue Amateur Suisse de hockey sur glace ainsi qu’au dispositif pour l’ordre et sécurité du club de hockey sur glace modèle. Ce cahier des charges a été adopté et mise en vigueur par le comité du club de hockey sur glace modèle.